

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER, Maire.

Présents : MM. Roland CANAYER. Olivier ARNAL. Laurence BERANGER Nathalie BRESSON. Christian CHATARD. Cyril DOUCET. Gilles GUARDIA. Benoît LEPAGE. Jean-Pierre NEGRE. Annie VILE. Corinne VILLEGAS. Daniel ZEBERKO.

Absents excusés : Jacques GINIEYS. Géraldine MARTIN. Nathalie PROUZET.

procurations : Jacques GINIEYS a donné procuration à Roland CANAYER. Géraldine MARTIN a donné procuration à Laurence BERANGER.

M Olivier ARNAL est élu secrétaire de séance.

...oooOooo...

La séance est ouverte à dix-huit heures par Monsieur Roland CANAYER qui donne la parole à Christian CHATARD pour la lecture du Procès-Verbal de la séance du 22 septembre 2022, qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

1°) Election du délégué titulaire et du délégué suppléant au SIVU SCOLAIRE de la VALLEE du COUDOULOUS

Mr le Maire expose au Conseil municipal que, suite à la création du SIVU SCOLAIRE de la VALLEE DU COUDOULOUS, dont les statuts ont été adoptés lors du Conseil municipal du 22 septembre 2022, ainsi que par les trois autres communes le composant, à savoir Aulas, Arphy et Bréau-mars,

Que suite à l'Arrêté préfectoral n° 2022-10-20-BFLI-01 portant création du SYNDICAT SCOLAIRE de la VALLEE DU COUDOULOUS au 1^{er} novembre 2022 et dont l'activité débutera au 1^{er} janvier 2023,

Il est nécessaire d'élire les représentants de la commune au sein de ce SIVU SCOLAIRE.

Par conséquent, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué remplaçant pour siéger au sein dudit SIVU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Molières-Cavaillac nomme à 14 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- Cyril DOUCET, délégué titulaire
- et Christian CHATARD, délégué suppléant.

Et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2°) Décision Modificative N°1 - Budget Eau et Assainissement

Virements de Crédits Section Fonctionnement ayant pour objet le reversement à l'Agence de l'Eau de la Redevance pour Pollution domestique et la Redevance Modernisation ; ainsi que pour des travaux sur le réseau.

CREDITS A OUVRIR

Chap 014 / article 701249	+ 14 234,00 €
Chap 014 / article 706129	+ 6 764,00 €
Chap 011 / article 61523	+ 991,34 €

CREDITS A RÉDUIRE

Chap 011 / article 6378	- 15 857,99 €
Chap 022 / article 022	- 2 361,35 €
Chap 012 / article 621	- 3 770,00 €

Il est prévu de faire un courrier afin de recours auprès de l'Agence de l'Eau afin de ne pas subir les 10% de majoration pour paiement en retard.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

3°) Décisions Modificatives - Budget principal

- 1) **Décision Modificative N°3 - Budget principal** : Virement de Crédits Section Investissement afin de régler les travaux relatifs à l'extension du réseau d'Eclairage Public – Plaine de CAVAILLAC (Opération 20-TEP-EXT-17) :

CREDITS A OUVRIR

Chap 204 / article 2041512 / OP 71	+ 3 000,00 €
------------------------------------	--------------

CREDITS A RÉDUIRE

Chap 21 / article 21534 / OP 71	- 3 000,00 €
---------------------------------	--------------

- 2) **Décision Modificative N°4 - Budget principal** : Virements de Crédits Section Fonctionnement afin de régler les frais relatifs à la formation CACES :

CREDITS A OUVRIR

Chap 65 / article 6535	+ 1 500,00 €
------------------------	--------------

CREDITS A RÉDUIRE

Chap 011 / article 6283	- 800,00 €
Chap 011 / article 615228	- 700,00 €

4°) Convention relative à l'Entente entre les communes d'AVEZE, LE VIGAN et MOLIERES-CAVAILLAC

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'une mise en commun d'une partie des services de gestion de l'eau entre les communes susnommées : service de facturation et gros travaux. Le relevé des index de consommation des compteurs d'eau, la tarification et les petits travaux continueront à être assurés par la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention et l'ensemble des documents nécessaires.

5°) Amendes de Police

Monsieur le Maire rappelle que la dernière demande de subvention relative aux amendes de police a été faite en 2021. La commune peut donc prétendre à nouveau, pour l'année 2023.

Plusieurs projets sont en réflexion.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorise le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

6°) Service Lien aux Communes

Monsieur le Maire explique que, compte tenu de la situation, il s'avère nécessaire de faire appel au service Lien aux communes, signifiant l'annulation de la délibération du 30 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays Viganais, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

7°) Renouvellement Contrat Adjoint Technique

Monsieur le Maire propose de renouveler pour six mois supplémentaires le contrat d'Agent Technique.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée et autorise le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

8°) Renouvellement Contrat Adjoint Administratif

Monsieur le Maire propose de prolonger pour six mois le contrat d'Agent Administratif.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée et autorise le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

9°) Règlement Intérieur du Cimetière

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur pour le cimetière.

Une commission de travail présentera le règlement lors du prochain conseil.

Questions diverses :

*** Permis de construire**

Un dossier de Permis de construire ayant obtenu un accord tacite, le conseil municipal décide de suivre l'avis de la DDTM et donne un avis défavorable au regard du PADD.

*** PLU :**

Laurence BERANGER fait un retour e la réunion du PLU du 11 novembre 2022. Au vu des informations pas assez précises de l'entreprise UFV et de la Communauté de Communes, il est décidé de maintenir le PADD et de mettre en sommeil pour le moment la poursuite du PLU.

*** RPI :**

Géraldine MARTIN s'inquiète de la situation des effectifs scolaires au sein du RPI. Une réunion a eu lieu entre les maires et l'inspecteur de l'Education primaire, M FESQUET. Plusieurs scénarii ont été évoqués. Les maires des communes concernées sollicitent une rencontre avec la Sous-Préfète Mme TAMELIKECHT pour demander un renouvellement du RPI, soucieux de maintenir le même nombre de postes d'enseignants, malgré la baisse du nombre d'élèves.

*** CCAS :**

Le repas des Aînés est prévu le 15 décembre 2022 dans la salle de la Filature.

La distribution des paniers de Noël débutera le 16 décembre 2022.

Le bulletin municipal paraîtra bientôt.

*** Sécheresse :**

Des habitants ont signalé en mairie des fissures apparues sur leur maison, probablement suite à la sécheresse de cet été. Rien n'est actuellement prévu sur la commune face à cette situation. En effet, pour saisir les assurances, il serait nécessaire que la commune soit classée en Catastrophe Naturelle par l'Etat.

Réunion CCAS : ...

Réunion Commission Vie Associative : ...

Conseil municipal : .

Repas des aînés : **jeudi 15 décembre 2022 à 12 h.**

Vœux du maire : **Dimanche 8 Janvier 2023 à 11 h 30.**

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Roland CANAYER

Laurence BERANGER

Christian CHATARD

Cyril DOUCET

Olivier ARNAL

Nathalie BRESSON

Gilles GUARDIA

Benoit LEPAGE

Jean-Pierre NEGRE

Corinne VILLEGAS

Annie VILE

Daniel ZEBERKO